

COMMUNE DE MORRE
ARRETE MUNICIPAL N°38-2020

TRAVAUX SUR CHAUSSEE AVEC SIGNALISATION
RUE DES ERABLES

Le Maire de la commune de MORRE

Vu le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 24/11/2020 du Grand Besançon Métropole

CONSIDERANT que les travaux auront lieu du 27 novembre au 18 décembre 2020,
CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie et la pose d'un mur de soutènement rue des Erables à 25660 Morre, un empiétement sur chaussée sera effectué du 27 novembre au 18 décembre 2020.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- respect de la signalisation provisoire de direction ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La signalisation et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Morre 24/11/2020

Le Maire,
Jean-Michel CAYUELA